



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 7654

Texte de la question

M. Andre Berthol demande a M. le ministre d'Etat, ministre de l'interieur et de l'aménagement du territoire, de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qu'il envisage de prendre en ce qui concerne les professions de l'animation socio-educative et socioculturelle qui souhaitent obtenir un statut d'animateur, precisant leurs formation et mission.

Texte de la réponse

L'eventualite de la realisation d'une filiere propre aux metiers de l'animation sera examinee lorsque le Conseil superieur de la fonction publique territoriale aura rendu les conclusions de l'etude qu'il a entreprise sur la faisabilite et l'interet de ladite filiere. Plusieurs possibilites doivent etre en effet comparees, en particulier le rattachement a une ou plusieurs filieres deja en place, et notamment a la filiere administrative. Ce systeme, en vigueur jusqu'au 31 janvier 1993, a permis aux interesses d'accéder a un plus vaste éventail d'emplois et notamment aux postes d'encadrement ou de direction d'un service, qui possèdent un caractère fondamentalement administratif. Dans l'interet meme des agents, toutes les configurations doivent donc etre recensees avant l'adoption de mesures statutaires definitives.

Données clés

Auteur : [M. Berthol André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7654

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 1993, page 3885

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4773